

» agréable; qui me faict d'autant plus l'affectionner. Tou-
 » tesfois, monseigneur, je ne faudray d'escripre bien am-
 » plement à mondit seigneur et luy remonstrer l'ennuy et
 » desplaisir que je recepvrois, si je me despartois d'avec
 » vous, premier que vous n'eussiez le contentement tel que
 » désirez en l'affaire que sçavez. Et quant au faict de mon-
 » sieur le prince d'Orange et de ma sœur, je ne vous sçau-
 » rois assez très humblement remercier du soing et peine
 » qu'il vous plaist d'en avoir, me voulant toujours con-
 » former à ce qu'il vous plaira d'en ordonner, et suivre en
 » tout et partout vos commandemens, pour y obéir toute
 » ma vie, etc. »

Le 13 avril, Guillaume s'adressait au prince dauphin en ces termes ¹ :

« Monsieur, aiant entendu, tant par les lettres qu'il vous
 » a pleu m'escrire, comme parce que m'en a dit M. de
 » Sainte-Aldegonde, la bonne affection qu'il vous plaist de
 » me porter, j'en ai esté très aise et ne vous en puis assez
 » humblement remercier, singulièrement pour les faveurs et
 » bons offices que je sçay qu'il vous a pleu faire à ma
 » femme envers monseigneur vostre père, et que vous estes
 » aussy volontairement enclin, de vostre part, à entendre
 » aux affaires qui concernent son bien et des enfans qu'il
 » a pleu à Dieu nous donner, vous assurant, monsieur,
 » que je m'y sens infiniment vostre obligé pour vous en
 » rendre bien humble service, en ce qu'il vous plaira me
 » faire l'honneur de m'employer. J'ai donné charge à ce
 » porteur de vous aller visiter de ma part pour vous en
 » remercier plus amplement, de bouche; et ensemble pour
 » vous supplier d'adjouster encore ceste faveur aux autres,
 » de ratiffier l'accord et transaction qui a esté faict à Paris,

1. Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3.415, f^o 38.

» de la part de monseigneur vostre père et de la vostre, par
 » vos députez avec ceux que nous y avions envoyez de la
 » nostre, et pour plus grande assurance de nos respects qui
 » m'importent, ainsi que ce présent porteur vous pourra
 » déduire plus particulièrement, la signer de vostre main,
 » et par luy mesmes m'envoyer ladite signature, comme je
 » suis pressé de la vous envoyer de ma part, incontinent
 » que je seray adverty de la conclusion faite, et qu'il vous
 » plaira au reste me faire cest honneur de le vouloir
 » escouter, etc¹. »

De son côté, le roi de Navarre pressait le duc de Montpensier de ne pas se borner, vis-à-vis de la princesse, sa fille, et de son mari, à un règlement d'affaires, mais de leur tendre la main et de se montrer juste et bon père, en leur accordant une affection dont ils étaient depuis trop longtemps privés. Sur ce second point, le duc, au mépris d'une parole donnée, hésitait encore. Il fallut que le roi de Navarre renouvelât ses instances²; et le père, en y cédant,

1. A la négociation dont il s'agit ici se rattache la lettre suivante du duc de Montpensier au prince dauphin : « Mon fils, j'ay veu les deux » transactions qui ont esté passées, tant soubz mon nom que soubz le » vostre, pour le regard du dot de vostre sœur, la princesse d'Orange, » et des renonciations à vostre prouffit, requises pour vous rendre paisible de ma succession et de celles de feu vostre mère et de vostre » sœur de Nevers, lesquelles j'ay trouvées conformes aux articles et » conditions que j'avais fait dresser à ceste fin; qui est cause que j'ay » bien volontiers ratifié celle qui me concerne, comme il est besoing » que vous faciez la vostre; et toutefois suis d'avis qu'elles ne soient » envoyées à vostre sœur jusques à ce que son mary et elle les aient » aussi ratifiées, et, les envoyant à M^o André, il délivrera lesdites et » non aultrement au plus tost. — Ce 23 juin 1581. LOYS DE BOURBON. » (Bibl. nat., inss. f. fr., vol. 3.413, f^o 36.)

2. « Le roi de Navarre, qui s'était entremis de l'accommodement de » la princesse d'Orange, voyant que le duc, son père, n'effectuoit point » la parole qu'il lui avoit donnée, de la recevoir en sa grâce et de ratifier son mariage, l'en sollicita pour la seconde fois; et, après quelques